



MAIRIE DE LA BOISSE

La Boisse, le

49 place Marcel Viénot
01120 LA BOISSE
Tél. 04 78 06 22 18 - Fax 04 78 06 31 96
e-mail : mairie@mairie-la-boisse.fr
Site web : www.ville-laboisse.fr

N/Réf.

Objet : **AR/13-42**

Le Maire,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n° 83-8 du 7 Janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 4117.1 à R 417.11

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie – signalisation de la prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 Juin 1977 modifié et septième partie- marques sur chaussées-approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié) ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement des véhicules dans la commune, pour la sécurité des usagers

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit dans les rues ci-après nommées, sauf aux emplacements matérialisés

- Des deux côtés de la rue de la Grande Charrière
- Rue des Deux Ponts entre la rue des Ecoles et la rue des Marais
- Rue Centrale entre la rue des Deux Ponts et la rue des Marais
- Rue des Marais entre la place de la gare et le chemin de la Prairie

ARTICLE 2 : Cette interdiction sera valable à compter de ce jour

ARTICLE 3 : la signalisation sera mise en place par la commune

ARTICLE 4 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Colonel, commandant du groupement de gendarmerie de l'ain 2 Rue de Châteaubriand 01000 BOURG EN BRESSE
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Montluel – Route de Jailleux 01120 MONTLUEL
- Monsieur le Responsable des Ordures Ménagères de la 3CM 85 Avenue Pierre Cormorèche 01120 MONTLUEL
- Monsieur Antoine Etre adjoint à la voirie de la commune de LA BOISSE
- Monsieur le Garde champêtre de la commune de LA BOISSE

Chacun chargés, en ce qui les concerne d'en assurer l'exécution

LA BOISSE, le 27 septembre 2013

Le Maire,

F. DROGUE

